FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby

9, Rue Omer Talon 75011 Paris

Procès-verbal de la 9ème Assemblée Générale Ordinaire

Jeudi 22 Octobre 2020

En Webinaire

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à 19 heures 30, les membres de l'Association se sont réunis en Webinaire sur convocation du 7 octobre 2020 parue dans le Bulletin Officiel (B.O.) de l'Association n° 8 du 8 octobre 2020, n° 9 du 15 octobre 2020 et n° 10 du 22 octobre 2020.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Florian GRILL, en sa qualité de Président de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby. Le secrétariat est assuré par Monsieur Thierry CHEVALIER, Secrétaire Général.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. Ouverture de la 9ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR
2. Rapport de la commission de vérification des pouvoirs
3. Lecture du rapport financier présenté par le Trésorier Général
4. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes
5. Approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2020
6. Affectation du résultat de l'exercice 2019/2020
7. Approbation des conventions réglementées
8. Clôture de la 9ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR

1. Ouverture de la séance par le Président de la LIFR

Le Président Florian GRILL ouvre la séance de la 9ème Assemblée Générale Ordinaire et déclare :

La République a été profanée le vendredi 16 octobre 2020, la France a de nouveau été frappée par un acte terroriste « barbare », portant atteinte à son pacte républicain. Monsieur Samuel PATY, Professeur d'histoire et géographie à Conflans-Sainte-Honorine, a été assassiné en regagnant son domicile parce qu'il enseignait et défendait la liberté d'expression.

La FFR, la LIFR et l'ensemble de ses clubs et licenciés souhaitent rendre hommage à Samuel PATY et s'associer à la douleur de sa famille.

En hommage à Samuel PATY, le Président demande d'observer une minute de silence.

Le Président passe la parole au Secrétaire Général pour la présentation du déroulement de cette Assemblée Générale dématérialisée.

Thierry CHEVALIER présente le déroulement de cette Assemblée Générale (voir le document en **annexe 1** du présent procès-verbal).

Le Président reprend la parole.

« Chers amis,

Merci d'être présents, même en distanciel, pour l'Assemblée Générale Financière de la LIFR.

Je vous concède que cela multiplie les votes à un moment où les têtes sont ailleurs et notamment à la gestion de la COVID.

Ceci dit, il nous a semblé important d'organiser l'AG Financière en amont de l'AG Elective pour vous donner toute visibilité avant votre vote le 7 novembre. Je vous rappelle à cet effet que vous pouvez vous inscrire sur la plateforme électorale dès demain 9H00.

Cette multiplication des votes est le prix à payer pour la transparence, même si on comprend bien que nombre d'entre vous aient d'autres problèmes et priorités avec la crise sanitaire et économique.

A ce sujet un point d'actualité suite au Comité Directeur FFR de mercredi matin.

Le point COVID n'était pas à l'ordre du jour puisqu'il s'agissait, dans le cadre du nouveau mandat qui s'ouvre, de travailler sur 3 points :

- La désignation des membres du Bureau Fédéral ;
- La rémunération de 3 élus de la FFR : un Vice-Président, le Trésorier Général et le Secrétaire Général ;
- Et la validation de l'avenant entre la FFR et la LNR pour les matchs de l'Automne où, même en huis clos, il faudra pousser derrière nos bleus.

Pour autant j'ai bien sûr abordé le point COVID qui est la problématique N°1 des clubs et plus largement de la nation ces jours-ci.

Certains clubs préféreraient mettre en parenthèses les championnats en mettant en évidence :

- Les risques de propagation du virus,
- Des questions d'iniquité entre les clubs qui évoluent dans des zones de couvre-feu et ceux pour qui ce n'est pas le cas,
- La mise en danger de pratiquants qui joueraient sans s'entrainer.

D'autres veulent au contraire, continuer à jour à tous prix :

- Et notamment pour les Ecoles de Rugby et les Cadets/Juniors,
- Avec parfois des trésors d'efforts et d'imagination pour trouver des créneaux en dépit de décisions parfois contradictoires entre la position des collectivités et celles de l'Etat.

Dans ce contexte clairement complexe, la FFR a décidé de se donner au moins un WE de plus pour décider de ce qu'il convenait de faire.

S'agissant de la LIFR et de l'organisation de nos propres championnats, nous ne pouvons rien décider tant que la FFR ne s'est pas prononcée.

Nos championnats dépendent bien sûr des décisions de la FFR et notamment de celles qui seront prises s'agissant des phases finales des championnats de France pour les clubs territoriaux.

Sachez seulement que nous avons travaillé sur de nombreuses hypothèses, mais que toutes dépendent et c'est normal, des décisions de l'Etat et de la FFR.

Mais revenons-en au sujet du jour et aux finances de votre Ligue.

L'AG Financière est un moment important puisque nous vous rendons des comptes sur la gestion de votre Ligue et donc de votre argent.

Vous le savez, même si nous n'avons jamais fait de déficits sous ce mandat et si votre Ligue est bien gérée en ne dépensant pas l'argent qu'elle n'a pas, j'avais signalé mon inquiétude sur la trésorerie de la Ligue, trop faible au regard de notre masse salariale.

Nous avions expliqué, qu'avec une gestion de bon père de famille, il fallait viser une trésorerie pour la LIFR qui s'élève peu ou prou à 6 mois de masse salariale ce qui n'était pas le cas.

Un sujet d'autant plus important avec le recrutement des 13 CTC qui augmentent fortement la masse salariale de la LIFR.

Une question d'autant plus importante, et j'en appelle à votre mémoire, puisque notre trésorerie s'était trouvée affaiblie avec la création des grandes Ligues, nous privant d'environ 100 K euros de trésorerie partagés dans le cadre des apports d'actifs entre :

- La Ligue Grand Est qui s'est vu rattachée nos amis de la Marne et de l'Aube
- La Ligue des Hauts de France qui s'est vu rattachée nos amis de l'Oise

Nos objectifs financiers étaient donc clairs pour la saison 19/20.

Il convenait non seulement :

- De gérer la LIFR en engageant de vrais projets de développement avec notamment le programme Ambassadeurs scolaires, les KITS BOOSTER EDR ou les Kakémonos...
- Tout en parvenant à dégager un résultat positif avec pour volonté de renflouer notre trésorerie, condition indispensable pour nous permettre de lancer d'autres projets.

Je ne vais bien sûr pas déflorer les propos d'Alain Collas qui une fois de plus a fait un travail considérable avec son équipe et notamment avec Claudine LEGROS qui sera forcément émue pour une dernière dont Alain ne manquera pas de vous parler.

Sans entrer donc dans les détails, je peux juste vous dire avec une vraie fierté que le double objectif est atteint :

- Nous avons réalisé un résultat positif et renfloué notre trésorerie
- Et cela sans rien renier de nos projets.

Mieux, c'est une fierté collective de vous dire que nous avons réalisé tout au long de cette mandature qui s'achève un grand chelem bénéficiaire avec chaque saison de notre mandat des résultats d'exploitation positifs.

Sur la base de ces bons résultats et forts d'une trésorerie renforcée nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme et lancer de nouveaux projets qui complètent les anciens.

Le plus emblématique, qui ne sera, par respect du process démocratique, confirmé qu'au terme des élections à venir mais qui a été voté à l'unanimité de votre Comité Directeur, est le plan « 24 clubs / 24 QPV – ZRR » (Quartiers Prioritaires de la Villes, Zones de Revitalisation Rurale).

Un projet qui trouve d'autant plus sens avec l'actualité dramatique récente.

Dans ce projet très ambitieux, mais déjà quasiment financé, votre Ligue prévoit de recruter jusqu'à 24 nouveaux salariés, des AST (Animateurs Sportifs Territoriaux) pour un CDD d'un an avec un reste à charge annuel pour les clubs participants de 1 800 euros seulement.

Ils agiront dans les quartiers pour aider la Ligue et les clubs à jouer un rôle éducatif et citoyen en même temps que sportif. Ils nous permettront de démontrer que notre rugby a du sens et que nous œuvrons pour la société sans que ce soit contradictoire avec des objectifs sportifs.

Un projet pour lequel nous allons lever près de 700 K euros auprès de l'Etat, de la Région Ile de France et de divers partenaires au soutien dans l'axe des clubs.

Gérer avec parcimonie sans dépenser l'argent que nous n'avons pas, tout en lançant des projets ambitieux pour soutenir les clubs et notre vision d'un rugby engagé. Telle est notre feuille de route sur laquelle nous vous devons toute transparence.

Je passe maintenant la parole à Philippe MARTINEZ qui va vous faire le rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs. »

2. Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

Philippe MARTINEZ donne lecture de la vérification des pouvoirs pour cette Assemblée Générale :

- Nombre de clubs affiliés : 153
 - Représentant : 977 voix

- Nombre de clubs présents et représentés : 66 soit 43,14 %
 - Représentant : 540 voix soit 55,27 %

Florian GRILL demande si une personne a des observations à faire sur le décompte présenté.

Aucune observation n'a été faite.

Le rapport présenté figure en **annexe 2** du présent procès-verbal.

3. Lecture du rapport financier 2019/2020 par le Trésorier Général

Alain COLLAS, Trésorier Général, présente le rapport financier de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby pour la saison 2019/2020.

La présentation du bilan financier est en **annexe 3** du présent procès-verbal.

4. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes

Pierre ANCELY, Commissaire aux Comptes, présente le rapport sur les comptes annuels et le rapport sur les conventions réglementées.

Ces documents figurent en **annexe 4** du présent procès-verbal.

5. Approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2020

Le Président remercie Alain COLLAS pour cette présentation du rapport imagée et dynamique.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions sur le rapport financier lu par le Trésorier Général et propose, sauf avis contraire, de passer au vote.

Question de Monsieur Edouard Normand du club du RCVB

Les clubs peuvent ils disposer de l'aide Plan Sport Emploi ?

Réponse de Florian GRILL :

Dans le cadre du plan « 24 Clubs ... 24 QPV/ZRR », c'est la Ligue qui recrute donc qui récupère les subventions et paie les salaires.

Pour les CTC, c'est également la LIFR qui a recruté et de la même manière c'est elle qui a touché les subventions pour accompagner les recrutements en se souvenant que nous payons les frais des CTC qui représentent plus de 100 K€ par an.

Question de Monsieur Roger BOUTONNET du club du Stade Français Paris

Combien y a-t-il de salariés à la LIFR ?

Réponse de Florian GRILL :

Il y a actuellement 7 salariés administratifs, 13 Conseillers Techniques de Club et 2 salariés sportifs.

Sans autre observation, il soumet au vote le rapport parlé, visuel et écrit.

Par vote électronique, les clubs ont voté sur la question suivante :

Approuvez-vous le rapport financier au 30 juin 2020 présenté par le Trésorier Général ?

Le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	: 66	représentant 540 voix
Nombre de votants	: 50 soit 75,76 %	représentant 427 voix soit 79,04 %

Résultat du vote

Oui	**: 420 voix**	**soit 98,36 %**
Non	**: 7 voix**	**soit 1,64 %**
Abstention	**: 0 voix**	

Le rapport financier présenté par le Trésorier Général est approuvé par l'Assemblée Générale

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019/2020

Le Président rappelle la proposition d'affectation du résultat de 133 567,27 Euros :

- En report à nouveau pour + 133 567,27 € qui sera ainsi porté à + 420 198,71 €.

Par vote électronique, les clubs ont voté sur la question suivante :

Approuvez-vous l'affectation du résultat financier de l'exercice 2019/2020 ?

Le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	: 66	représentant 540 voix
Nombre de votants	: 50 soit 75,76 %	représentant 427 voix soit 79,04 %

Résultat du vote

Oui	**: 405 voix**	**soit 98,30 %**
Non	**: 7 voix**	**soit 1,70 %**
Abstention	**: 15 voix**	

L'affectation du résultat financier 2019/2020 est approuvé par l'Assemblée Générale

7. Approbation des conventions réglementées

Par vote électronique, les clubs ont voté sur la question suivante :

Approuvez-vous les conventions règlementées ?

Le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	: 66	représentants 540 voix
Nombre de votants	: 50 soit 75,76 %	représentants 427 voix soit 79,07 %

Résultat du vote

Oui	**: 395 voix**	**soit 100 %**
Non	**: 0 voix**	
Abstention	**: 32 voix**	

Les conventions règlementées sont approuvées par l'Assemblée Générale

8. Clôture de la 9ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR

Le Président remercie une nouvelle fois les clubs présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la 9ème Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby à 20 heures 55.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal, signé par le Président et le Secrétaire Général.

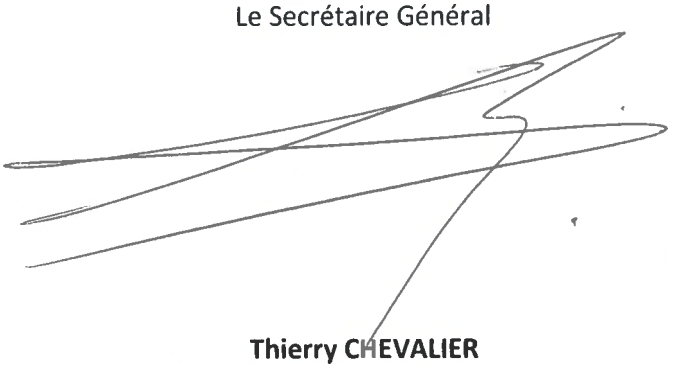
Fait à Paris, le 22 octobre 2020.

Le Président



Florian GRILL

Le Secrétaire Général



Thierry CHEVALIER

ANNEXE 1

Présentation concernant le déroulement de l'Assemblée Générale

Ligue Régionale
Ile-de-France de Rugby

Assemblée Générale Ordinaire
« Financière »

Jeudi 22 Octobre 2020

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

ORGANISATION DE L'AGO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - JEUDI 22 OCTOBRE 2020

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Quand et comment voter ?

Quand :

Depuis ce matin 9 heures et jusqu'à 23 heures ce soir.

Comment :

En utilisant le lien se trouvant dans le mail que vous avez reçu lundi 19 octobre en copiant / collant votre code d'invitation unique et sécurisé.

Si vous rencontrez la moindre difficulté et pour toutes questions techniques, vous pourrez contactez exclusivement le support technique i-Périclès qui est disponible de 9 heures jusqu'à 23 heures uniquement par mail à l'adresse :

support@i-pericles.fr

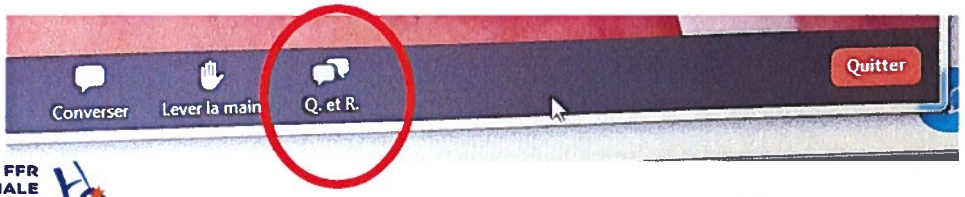
Les résolutions à voter ?

- **Approuvez-vous le rapport financier 2019/2020 présenté par le Trésorier Général ?**
- **Approuvez-vous l'affectation du résultat au 30 juin 2020 ?**
- **Approuvez-vous les conventions réglementées ?**

Comment poser des questions ?

Vous êtes en mode « spectateur » et de ce fait il ne vous est pas possible d'intervenir oralement.

Vos questions devront être posées par écrit via l'icône « Q. et R. » qui se trouve en bas de votre écran en mentionnant votre prénom, nom et votre club à la fin de votre question (dans le cadre de la rédaction du PV). Les questions anonymes ou avec un pseudo ne seront pas prises en compte.



FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Quand poser des questions ?

Vous pourrez poser des questions :

- **Pendant et après les présentations**

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Pour conclure, pas de panique !

Si par mégarde ou fausse manipulation, vous veniez à vous déconnecter du webinaire, vous pourrez vous reconnecter sans problème.



Ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire « Financière »

- **Ouverture de la 9ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR**
- **Rapport de la commission de vérification des pouvoirs**
- **Lecture du rapport financier présenté par le Trésorier Général**
- **Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes**
- **Approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2020**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2019/2020**
- **Approbation des conventions réglementées**
- **Clôture de la 9ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR**

Vous pourrez continuer à voter jusqu'à 23 heures !

Retrouvez les résultats des votes sur le site internet et les réseaux sociaux de la LIFR à partir du vendredi 23 octobre à 12 heures

ANNEXE 2

Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - JEUDI 22 OCTOBRE 2020

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

DEPARTEMENTS	Nombre de Clubs	Nombre de Licenciés	Nombre de Voix	Vérification des Pouvoirs		
				Nombre de Clubs présents	Nombre de Licenciés représentes	Nombre de Voix représentées
PARIS	16	3 688	99	7	2 465	67
SEINE ET MARNE	17	3 176	111	7	1 821	60
YVELINES	25	5 117	168	14	3 754	119
ESSONNE	26	4 442	156	12	2 454	90
HAUTS DE SEINE	28	5 448	161	12	3 562	104
SEINE SAINT DENIS	18	3 099	115	3	569	22
VAL DE MARNE	13	2 871	100	6	1 105	42
VAL D'OISE	10	1 940	67	5	1 107	36
TOTAL	153	29 781	977	66	16 837	540
			Soit :	43,14 %	56,54 %	55,27 %

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs - Assemblée Générale Ordinaire « Financière » de la LIFR - 22 octobre 2020 10

ANNEXE 3

Bilan financier de la saison 2019/2020

RAPPORT FINANCIER 2019/2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - JEUDI 22 OCTOBRE 2020

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

11

BILAN AU 30/06/2020

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

BILAN au 30/06/2020

ACTIF	PASSIF
30/06/2020	30/06/2020
Immobilisations 1 125 K€	Fonds Associatifs 1 133 K€
Actif Circulant (Compte de Tiers) 609 K€	Dettes Financières (Emprunts) 107 K€
Comptes Financiers 590 K€	Comptes de Tiers 1 084 K€
2 324 K€	2 324 K€

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Bilan de la LIFR 2019/2020 – Assemblée Générale Ordinaire « Financière » de la LIFR - 22 octobre 2020 13

LES PRODUITS

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Bilan de la LIFR 2019/2020 – Assemblée Générale Ordinaire « Financière » de la LIFR - 22 octobre 2020 14

Fédération Française de Rugby

Subventions

	2019/2020	Budget 2019/2020
Plan d'Orientation Stratégique [POS]	467 364	422 000
Aides aux salaires	427 640	572 550
Académie Pôle Espoir Lakanal (salaire)	30 000	30 000
Pôle Espoir CREF		50 000
Frais kilométriques	3 000	2 000
Billetterie	6 599	
Plan de relance FFR	595	
Visioconférence	456	1 500
Pass rugby		1 000
Centre de suivi M15	3 600	7 500
TOTAL	939 254	1 086 550

Fédération Française de Rugby

Aides

	2019/2020	Budget 2019/2020
Comités Départementaux		100 000
Académie Pole Espoir Lakanal	33 124	30 000
Services Civiques	8 211	
Sections Sportives / Planète Ovale		32 000
Aide aux POS CD	6 000	
Aide à l'arbitrage		30 000
TOTAL	47 335	192 000

Autres Subventions

	2019/2020	Budget 2019/2020
Direction Régionale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale d'Ile-de-France		
Centre de Suivi Moins de 15 ans		7 000
Académie Pôle Espoir Lakanal	2 500	3 000
CREF de Brétigny	25 000	20 000
Agence Nationale du Sport (ANS)	51 250	45 000
Plan Sport Emploi (PSE)	181 000	79 500
Conseil Régional d'Ile-de-France		
Développement féminines et QPV	12 042	30 000
Développement pratique sportive	68 159	75 000
Formation	34 000	34 000
TOTAL	373 951	293 500

AUTRES RECETTES

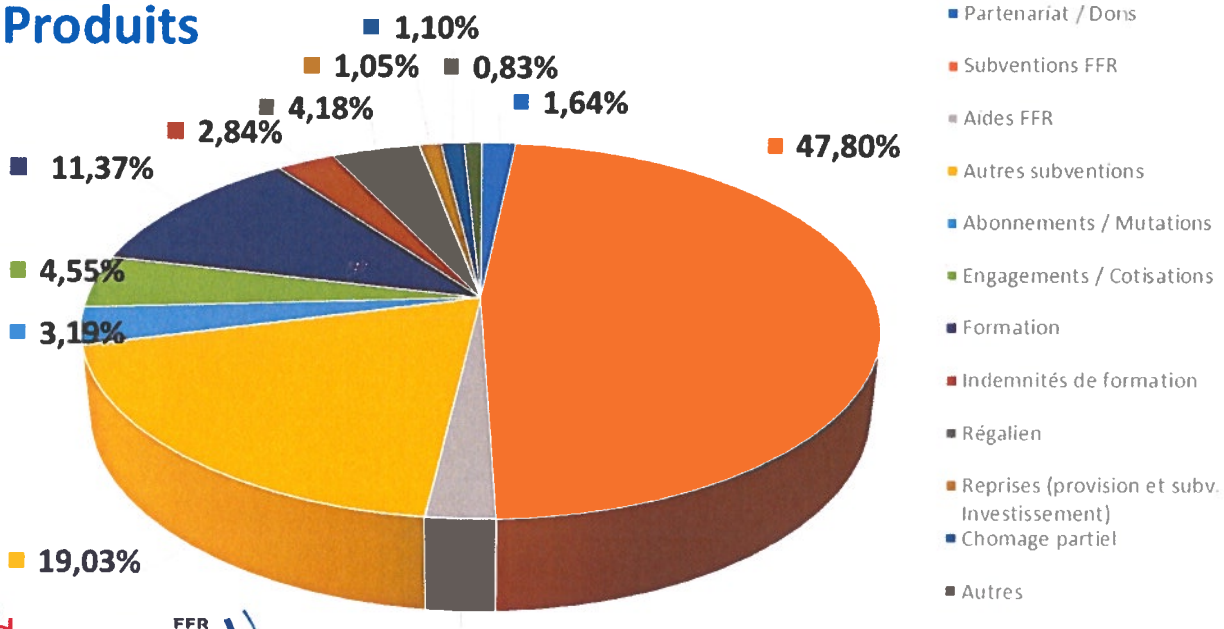
	2019/2020	Budget 2019/2020
Partenariat / Dons	32 256	61 000
Abonnements / Mutations	62 589	67 000
Engagements / Cotisations	89 496	78 000
Formation	223 400	111 500
Indemnités de formation	55 810	90 000
Régalien (amendes / sanctions)	82 035	130 000
Autres produits	27 446	37 000
Reprise provisions	4 019	
Reprise sur subvention investissement	16 671	7 000
Produits exceptionnels	8 084	8 000
Chômage partiel	21 596	
Produits sur exercices antérieurs	8 298	5 000
Participations diverses		22 000
TOTAL	631 700	616 500

TOTAL DES PRODUITS

2019/2020	Budget 2019/2020
1 992 240	2 188 550

Bilan de la LIFR 2019/2020 – Assemblée Générale Ordinaire « Financière » de la LIFR - 22 octobre 2020

Produits



LES CHARGES

Achats de marchandises

	2019/2020	Budget 2019/2020
Pharmacie	640	1 100
Récompenses	8 029	15 000
Equipements sportifs	33 351	25 040
Achats autres	53 287	53 600
TOTAL	95 307	94 740

Autres Achats et Charges Externes

	2019/2020	Budget 2019/2020
Fournitures administratives	7 842	17 900
Produits d'entretien	5 028	6 000
EDF / Eau	4 384	4 700
Frais locaux	73 569	78 128
Location et maintenance : matériel, mobilier bureau)	69 091	66 000
Location et entretien : matériels sportifs)	9 082	26 500
Frais de publication	1 047	9 700
Frais postaux et téléphoniques	24 939	43 700
Déplacement et organisations sportives	177 924	259 330
Missions et réceptions	44 974	53 500
TOTAL	417 880	565 458

Autres Charges

	2019/2020	Budget 2019/2020
Honoraires intervenants	29 170	60 630
Vie de la Ligue	10 827	10 000
Sous-traitance	34 470	40 000
Frais bancaire	1 098	1 000
Licences logiciel de gestion des ressources humaines	5 554	8 000
Assurances	3 750	5 950
Divers	9 511	15 000
TOTAL	94 388	140 580

Impôts et Taxes

	2019/2020	Budget 2019/2020
Taxes sur les salaires	35 301	41 990
Impôts divers et taxes	5 480	12 000
Taxe foncière	7 565	11 000
TVA non récupérable	23 023	35 000
TOTAL	71 369	99 990

Charges de Personnel

	2019/2020	Budget 2019/2020
Rémunérations	678 497	676 524
Charges sociales	272 258	303 258
TOTAL	950 755	979 782

Subventions accordées

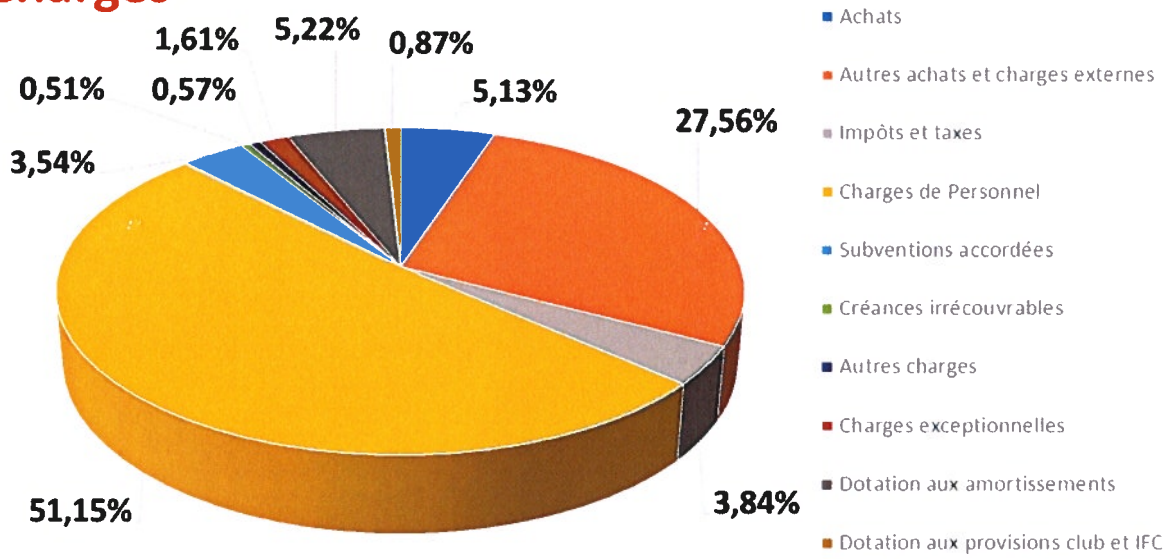
	2019/2020	Budget 2019/2020
Subventions versées aux clubs	28 506	30 000
Subventions versées aux CD	6 995	100 000
Subventions versées à Lakanal (élèves)	20 600	20 000
Subventions versées autres	9 625	15 000
Subventions versées aux Sections Sportives		35 000
TOTAL	65 726	200 000

	2019/2020	Budget 2019/2020
Créances irrécouvrables	9 567	
Autres charges	7 156	8 000
Dotation aux amortissements	96 991	85 000
Dotation aux provisions club et I.F.C.	16 243	
Charges Exceptionnelles	29 912	15 000
Charges Financières	3 381	

TOTAL DES CHARGES

2019/2020	Budget 2019/2020
1 858 675	2 188 550

Charges



COMPTE DE RESULTAT

DU 1ER JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2020

Compte de Résultat du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

(en Milliers d'euros)	2019 / 2020
Produits d'Exploitation	1 967
Charges d'Exploitation	1 825
Résultat d'Exploitation	142
Produits Financiers	0
Charges Financières	3
Résultat Financier	- 3
Résultat Courant *(résultat d'exploitation + résultat financier)*	139
Produits Exceptionnels	25
Charges Exceptionnelles	30
Résultat Exceptionnel	- 5
RESULTAT DE L'EXERCICE	134

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat est porté en Report à Nouveau pour :

+ 133 567,27 Euros

Qui s'élèvera ainsi à : + 420 198,71 Euros

ANNEXE 4

Rapports du Commissaire aux Comptes

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9, rue Omer Talon 75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2020

2, RUE DE PHALSBOURG - 75017 PARIS - TÉL. 01 47 66 58 20 - FAX 01 47 66 56 93 - e-mail : ufp@ufp.fr
CAPITAL 76 000 € - RCS PARIS B 612 000 836 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 03 612 000 836

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY
9, rue Omer Talon
75011 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Aux Membres de l'association LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020 de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY (LIFR), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2, RUE DE PHALSBOURG - 75017 PARIS - TÉL. 01 47 66 58 20 - FAX 01 47 66 56 93 - e-mail : ufp@ufp.fr
CAPITAL 76 000 € - RCS PARIS B 612 000 836 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 03 612 000 836

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris,
Le 9 Octobre 2020

Le Commissaire aux comptes
UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Pierre ANCELY

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LIGUE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9, rue Omer Talon

75011 PARIS

COMPTES ANNUELS

AU 30 JUIN 2020

ACTIF	Montants Bruts	Amortissements Provisions	Montants Nets au 30 JUIN20	Montants Nets au 30-JUIN-19
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	13 292,80	13 292,79	0,01	0,01
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	375 400,00		375 400,00	375 400,00
Constructions	1 051 120,00	451 162,00	599 958,00	633 758,00
Agencements	702 893,14	615 407,32	87 485,82	118 218,64
Autres immobilisations corporelles	235 007,03	181 316,29	53 690,87	56 401,65
Immobilisations corporelles en cours			0,00	0,00
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	2 364 420,21	1 247 875,52	1 116 544,69	1 183 778,29
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	8 100,45	0,00	8 100,45	8 100,45
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1) à (3)	2 385 813,46	1 261 168,31	1 124 645,15	1 191 874,75
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	28 519,62		28 519,62	40 644,24
Fournisseurs et comptes rattachés	21 532,54		21 532,54	1 968,48
Personnel	98,54		98,54	0,00
Clubs	390 556,81	9 114,55	381 442,26	676 822,06
Arbitres	3 489,61		3 489,61	2 540,22
Comités départementaux	10 734,13		10 734,13	18 102,69
Autres débiteurs divers	1 922,75		1 922,75	1 929,99
Produits à recevoir	119 904,93		119 904,93	289 582,42
Produits à recevoir FFR	16 240,45		16 240,45	0,00
Etat et collectivités	11 351,26		11 537,26	2 607,00
TOTAL CREANCES (4)	604 536,63	9 114,55	595 422,08	1 836 016,68
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (5)	70 420,01	0,00	70 420,01	70 420,01
DISPONIBILITES				
Banques	517 424,13		517 424,13	122 987,74
C C P			0,00	0,00
Caisse	1 925,09		1 925,09	1 209,87
TOTAL DISPONIBILITES (6)	519 349,22	0,00	519 349,22	124 197,61
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (7)	14 122,91		14 122,91	19 229,93
TOTAL ACTIF CIRCULANT (4) à (7)	1 208 428,77	0,00	1 199 314,22	1 249 864,15
TOTAL ACTIF (1) à (7)	3 594 242,23	1 270 282,86	2 323 959,37	2 439 738,90

PASSIF	Montants Nets au 30 JUIN 20	Montants Nets au 30-JUIN-19
FONDS ASSOCIATIF		
FONDS PROPRES		
Fonds Associatif sans droit de reprise	740 000,00	740 000,00
Apport sans droit de reprise	107 311,25	107 311,25
Projet Associatif		
Report à nouveau	286 631,44	242 053,13
Report à nouveau changement de méthode	0,00	-48 391,46
Résultat de l'exercice	133 567,27	92 469,57
TOTAL FONDS PROPRES (8)	1 062 887,46	929 320,49
AUTRES FONDS ASSOCIATIF		
Subvention d'Investissement 7 OMER TALON (9)	70 276,00	86 947,00
TOTAL FONDS ASSOCIATIF (8) & (9)	1 133 163,46	1 016 267,19
PROVISIONS		
Provision Pour risques	75 994,75	59 751,96
DETTES		
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENT DE CREDIT (10)	52 237,08	101 586,68
EMPRUNTS AUPRES FFR (11)	54 559,73	72 011,42
DEPÔT RECUS (12)		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (13)		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (14)	86 521,79	120 658,27
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
Personnel	60 818,00	32 283,92
Caisses sociales	79 436,62	46 452,29
Etat et collectivités	33 216,33	17 929,78
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES (15)	173 472,95	96 665,99
AUTRES DETTES		
Arbitres	2 271,91	24 278,02
Clubs	378 820,84	399 066,53
Comités départementaux	117 794,02	182 204,93
Compte courant FFR	18 020,45	435 553,16
Subventions FFR à reverser	2 500,00	13 451,99
Autres créditeurs divers	37 192,64	67 747,17
Autres charges à payer	17 951,92	30 060,34
TOTAL AUTRES DETTES (16)	569 551,58	957 341,59
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (17)	176 478,05	15 456,80
TOTAL DETTES (10) à (17)	1 114 801,16	1 363 719,75
TOTAL PASSIF (8) à (17)	2 323 959,37	2 439 738,90

LIFR Exercice 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020

ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

LIBELLES	01 Juillet 2019 au 30 Juin 2020	Du 25 Octobre 2017 au 30 Juin 2019	Ecart Montant	Ecart 30 Juin 2020 %
Produits d'exploitation				
-Recettes sur matches	3 470,03	13 524,85	-10 054,82	-74,3%
-Partenariat et publicité	32 256,00	11 500,00	20 756,00	180,5%
-Recettes formation				
Ventes de prestations	35 726,03	25 024,85	10 701,18	42,8%
-Autres ventes				
Ventes de marchandises				
-Subventions F.F.R.	986 589,80	664 287,88	322 301,92	48,5%
-Autres subventions	373 951,10	219 500,00	154 451,10	70,4%
Subventions reçues	1 360 540,90	883 787,88	476 753,02	53,9%
-Abonnements BO	14 000,00	13 200,00	800,00	6,1%
-Ventes d'imprimés	48 589,00	50 358,00	-1 769,00	-3,5%
-Engagements, Cotisations	76 000,00	67 350,00	8 650,00	12,8%
-Validations et ristournes sur licence				
-Recettes sur formation	279 210,00	182 553,00	96 657,00	52,9%
-Amendes et sanctions	82 035,00	118 990,00	-36 955,00	-31,1%
-Divers	67 406,56	70 659,30	-3 252,74	-4,6%
Autres produits d'exploitation	567 240,56	503 110,30	64 130,26	12,7%
Charges d'exploitation				
-Achat pour matches	639,70	500,40	139,30	27,8%
-Achat Coupes/Médailles	8 029,27	9 384,86	-1 355,59	-14,4%
-Equipements récompenses	9 922,10	99,20	9 822,90	9902,1%
-Achat d'équipements sportifs	33 351,00	45 193,00	-11 842,00	-26,2%
-Achat divers	43 365,28	2 001,07	41 364,21	2067,1%
Achat de marchandises	95 307,35	57 178,53	38 128,82	66,7%
-Fournitures administratives	7 842,33	6 938,26	904,07	13,0%
-Produits d'entretien	5 027,82	2 236,96	2 790,86	124,8%
-EDF, Eau, Gaz,...	4 384,06	4 261,73	122,33	2,9%
-Autres achats				
-Frais des locaux	73 568,89	64 260,06	9 308,83	14,5%
-Locations et maintenance MMB	69 091,30	63 160,91	5 930,39	9,4%
-Locations et entretien matériels sportifs	9 081,83	2 720,06	6 361,77	233,9%
-Frais de publication	1 047,43	742,98	304,45	41,0%
-Frais de poste et téléphone	24 938,95	27 696,22	-2 757,27	-10,0%
-Déplacements et organisations sportives	177 923,25	217 790,12	-39 866,87	-18,3%
-Missions et réceptions	44 974,03	68 747,74	-23 773,71	-34,6%
-Publicité et manifestations				
-Autres charges externes	94 387,90	94 486,08	-98,18	-0,1%
Autres achats et charges externes	512 267,79	553 041,12	-40 773,33	-7,4%
-Impôts Foncier	7 565,50	7 242,00	323,50	4,5%
-Impôts Divers & Taxes	5 479,34	7 533,70	-2 054,36	-27,3%
-TVA non récupérable	23 023,30	23 249,06	-225,76	-1,0%
-Taxes sur salaires	35 300,50	13 429,50	21 871,00	162,9%
Impôts et taxes	71 368,64	51 454,26	19 914,38	38,7%
-Subventions aux clubs	28 506,00	3 327,00	25 179,00	756,8%
-Subventions aux Comités départementaux	6 995,00	4 195,00	2 800,00	66,7%
-Autres subventions	30 224,88	56 588,63	-26 363,75	-46,6%
Subventions accordées	65 725,88	64 110,63	1 615,25	2,5%

LIFR Exercice 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020

COMPTE DE RESULTAT	Du 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020	Du 25 Octobre 2017 au 30 Juin 2019	Ecart Montant	Ecart %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
-Ventes de prestations	35 726,03	25 021,85	10 701,18	42,8%
-Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	-
Chiffre d'affaires	35 726,03	25 024,85	10 701,18	42,8%
-Subventions reçues	1 360 540,90	883 787,88	476 753,02	53,9%
-Autres produits d'exploitation	567 240,56	503 110,30	64 130,26	12,7%
-Divers	0,00		0,00	-
-Reprise de provisions	4 019,04	35 115,49	-31 096,45	-88,6%
TOTAL	1 967 526,53	1 447 038,52	520 488,01	36,0%
CHARGES D'EXPLOITATION				
-Achat de marchandises	95 307,35	57 178,53	38 128,82	66,7%
-Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-
-Autres achats et charges externes	512 267,79	553 041,12	-40 773,33	-7,4%
-Impôts et taxes	71 368,64	51 454,26	19 914,38	38,7%
-Salaires et traitements	678 497,21	355 136,82	323 360,39	91,1%
-Charges sociales	272 257,44	152 034,50	120 222,94	79,1%
-Dotation aux amortissements	96 990,90	87 494,55	9 496,35	10,9%
-Dotation aux provisions actif circulant	16 242,79	13 711,20	2 531,59	18,5%
-Subventions accordées	65 725,88	64 110,63	1 615,25	2,5%
-Achat imprimés	400,00	400,00	0,00	0,0%
-Autres charges	6 756,00	14 330,00	-7 574,00	-52,9%
-Pertes créances exercices antérieures	9 537,44	42 988,72	-33 451,28	-77,8%
-Divers	29,88	101,74	-71,86	-70,6%
TOTAL	1 825 381,32	1 391 982,07	433 399,25	31,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	142 145,21	55 056,45	87 088,76	158,2%
PRODUITS FINANCIERS				
-Divers	-252,65	20 201,07	-20 453,72	-101,3%
CHARGES FINANCIERES				
-Intérêts des emprunts	3 381,80	5 919,05	-2 537,25	-42,9%
-Autres frais financiers		187,09	-187,09	-100,0%
TOTAL	3 381,80	6 106,14	-2 724,34	
RESULTAT FINANCIER	-3 634,45	14 094,93	-17 729,38	-125,8%
RESULTAT COURANT	138 510,76	69 151,38	69 359,38	100,3%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
-Sur opérations de gestion	8 298,05	24 634,19	-16 336,14	-66,3%
-Sur opérations en capital	16 671,00	1 421,00	15 250,00	1073,2%
-Reprise sur provision				-
TOTAL	24 969,05	26 055,19	-1 086,14	-4,2%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
-Sur opérations de gestion	29 912,54	2 237,00	27 675,54	1237,2%
-Sur opérations en capital			0,00	-
-Dotation aux provisions			0,00	-
TOTAL	29 912,54	2 237,00	27 675,54	1237,2%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 943,49	23 818,19	-28 761,68	-120,8%
IMPÔTS SUR LES BENEFICES				
TOTAL DES PRODUITS	1 992 242,93	1 493 294,78		
TOTAL DES CHARGES	1 858 675,66	1 400 325,21		
EXCEDENT DE L'EXCERCICE	133 567,27	92 969,57	40 597,70	43,7%

CHARGES A PAYER

EXCERCICE 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020

INTERÊTS SUR EMPRUNT

Intérêts non échus sur emprunt bancaire

CHARGES SALARIALES

Salaire à payer	**60 818,00**

CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES

Sur congés à payer	**30 409,00**

CHARGES A PAYER ETAT

Impôts foncier 9 & 7 Omer Talon 01-06/2020	3 985,00
Location Trrain LAGRENOUILLERE P/LAKANAL	1 676,84
Droits de voirie 2019 et 01-06/2020	54,00
Taxe publicité Enseigne 01-06/2020	19,00
Redevance TELE 2019	139,00
Redevance TELE 01-06/2020	69,20
TOTAL	**5 943,04**

CHARGES A PAYER FOURNISSEURS

EDF 7-9 Omer Talon 05-06/2020	834,15
Visioconférence/Brochure AG	5 175,60
Entretien tombe BRENNUS	23,00
Déjeuner	71,20
AFSVFP 2019/2020	75,00
Commissaire aux comptes 2019/2020	9 960,00
IND Brevet Formation 2019/2020	3 437,00
IND KM 2019/2020 ZAMIA LAKANAL	1 500,72
Kiné	1 520,00
Maillots/Bons achat/Coupelles/Ballons/ Piquet/Trophés/Plaques	25 247,27
Audio WEB 05-06/2019	117,60
TOTAL	**47 961,54**

AUTRES CHARGES A PAYER

IND LIFR PLANETE OVALE	5 060,50
SUBV DRJS BOP 219:	
Psycologue LAKANAL	1 900,00
Aides diverses LAKANAL	591,42
Clubs AMBASSADEUR	10 400,00
TOTAL	**17 951,92**

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

EXCERCICE 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020

CHARGES

Assurance Voiture 07-21/10/2020	302,43
Maintenance informatique	5 815,68
CROSIF 07-12/2020	358,00
Loyer CENTRALE TEL 07/2020	144,00
Consommation/Entretien/Connexion copieur	756,27
Jurisassociations/Jurisports/Midi Olympique/Assoc Mode d'Emploi	384,24
Entretien Intrusion/Incendie/Extincteur	1 133,27
ABT Module personnel 07/2020 à 18/04/2021	3 313,17
Cotisation Responsabilité Civile	30,25
Portable DELL 07-08/2020	96,00
Mèdecine du travail/Défibrillateur/Taxe apprentissage 07-12/2020	1 789,60
TOTAL	**14 122,91**

PRODUITS A RECEVOIR

EXCERCICE 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020

ETAT PRODUITS

Activité Partielle JUIN 2020	**8 930,26**

PRODUITS

SUBV ANS 01-06/2020	27 250,00
SUBV REGION IDF 01-06/2020	55 500,00
Places 2017/2018	4 935,00
Places 2018/2019	5 537,00
Places Angeleterre	8 550,00
Places Italie	2 226,00
Places Ecosse	1 020,00
Places Pays de Galles	872,00
Places Irlance annulé	2 025,00
Places Angleterre	1 945,00
IND Formation CQP 2019/2020	8 000,00
Intérêts SG 2019/2020	2 045,93
TOTAL	**119 904,93**

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

EXCERCICE 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020

PRODUITS

Convivialité ARBITRE 2019/2020	12478,03
SUBV ANS CTC 2020/2021	156 000,00
CNDS PSE 2020/2021	10 000,00
TOTAL	**178 478,03**

A N N E X E

La Ligue Régionale Ile de France de rugby est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 constituée par la Fédération Française de Rugby (F.F.R) le 16 octobre 2017.

La Ligue a pour objet d'encourager et de développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, rugby à 7, rugby à 5, rugby de plage et toutes autres formes de rugby appliquant les règles du jeu fixées par World Rugby) dans son ressort territorial, par délégation de la F.F.R dont elle assure la représentation.

Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2020 présente un total de 2 323 959,37 €.

Le compte de résultat dégage un excédent de 133 567,67 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 6 novembre 2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS CARACTERISTIQUES

1/ EMBAUCHES CONSEILLERS TECHNIQUES DE CLUBS (CTC) :

La Ligue a procédé au cours de l'exercice à l'embauche de 13 CTC. Ces embauches sont financées par la FFR (hors frais de déplacements).

Par ailleurs, la Ligue perçoit sur cet exercice et le suivant, une aide de l'ANS s'élevant à 12 000 € par an et par CTC.

2/ PANDEMIE COVID-19 :

Cette pandémie a généré les impacts suivants :

- Arrêt des compétitions au 17 mars 2020 ;
- Le report de 6 mois des échéances d'emprunts contractés auprès de la Société Générale ;
- La mise en chômage partiel sur les mois de Mai et Juin 2020 de 100% des CTC et une fraction des salariés administratifs.

NOTE SUR LE BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS

Les tableaux des immobilisations et amortissements de l'exercice sont communiqués ci-après.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les éléments figurant au bilan dans la rubrique immobilisations incorporelles représentent pour l'essentiel des logiciels et la création de sites internet. Ils sont amortis de manière linéaire sur une période de 36 à 48 mois.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les taux retenus (hors immeuble rue Omer Talon) sont :

mobilier de bureau	10 % à 20 %
matériel de bureau	10 % à 33,33 %
matériel informatique	25 % à 50 %

L'immeuble apporté par le CIFR et acquis en indivision avec la FFR a fait l'objet d'une décomposition par nature conformément aux règles relatives aux immobilisations, à savoir :

COMPTE COMPTABLE	COMPOSANTS	VENTIL.	DUREE AMORT	TOTAL	CIFR	FFR
	Ensemble immobilier			2 000 000	1 467 000	533 000
	La quote-part CIFR ventilé :			100 %	73,35 %	
211xxx	Terrain	20 %	NA		293 400	
2131xx	Gros œuvre	40 %	40 ans		586 800	
2131xx	Façade	16 %	20 ans		234 720	
2135xx	Installation générale	12 %	15 ans		176 040	
2181xx	Agencement	12 %	10 ans		176 040	
TOTAL				**2 000 000**	**1 467 000**	**533 000**

Les locaux acquis le 30 mars 2011 ont fait l'objet de la décomposition suivante :

COMPTE COMPTABLE	COMPOSANTS	VENTIL.	DUREE AMORT	TOTAL
211xxx	Terrain	20 %	NA	82 000
2131xx	Gros œuvre	40 %	40 ans	164 000
2131xx	Façade	16 %	20 ans	65 600
2135xx	Installation générale	12 %	15 ans	49 200
2181xx	Agencement	12 %	10 ans	49 200
TOTAL				**410 000**

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

BRUT	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	13 293			13 293
Total Immobilisations Incorporelles	**13 293**	**0**	**0**	**13 293**
Terrain	375 400			375 400
Constructions bâtiments	1 051 120			1 051 120
Agencement aménagement construction	339 574	8 598		348 172
Agencement aménagements divers	354 721			354 721
Matériel de transport	10 571			10 571
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	197 273	21 163		218 436
Œuvres d'art	6 000			6 000
Total Immobilisations Corporelles	**2 334 659**	**29 761**	**0**	**2 364 420**
Autres Immobilisations Financières	8 100			8 100
Total Immobilisations Financières	**8 100**	**0**	**0**	**8 100**
Total Général des Immobilisations Brutes	**2 356 052**	**29 761**		**2 385 813**

AMORTISSEMENT	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Droits au bail	13 293			13 293
Total Amortissements Immo Incorporelles	**13 293**	**0**	**0**	**13 293**
Constructions bâtiments	417 366	33 786		451 152
Agencement aménagement construction	266 798	23 870		290 667
Agencement aménagements divers	309 278	15 461		324 740
Matériel de transport	10 571	-		10 571
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	146 872	23 874		170 745
Total Amortissements Immo Corporelles	**1 150 885**	**96 991**	**0**	**1 247 876**
Total Général des Amortissements	**1 164 178**	**96 991**	**0**	**1 261 169**

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions appropriées et déterminées de manière individualisée.

L'état des provisions est communiqué ci-après.

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur prix d'acquisition.

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

AUTRES FONDS ASSOCIATIF

Il s'agit de la subvention d'investissement FFR de 150 000 € pour l'acquisition du 7 bis rue Omer Talon.

Cette subvention est étalée sur la durée d'amortissement des locaux et, en l'absence de clause d'inaliénabilité, sur 10 ans concernant le terrain.

Elle a été reprise en compte de résultat au cours de l'exercice pour un montant de 16 671 €.

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	Solde au 30/06/20	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Emprunts Société Générale :			
700 000 €	45 296	44 699	597
60 000 €	6 941	5 116	1 825
Emprunts FFR :			
200 000 €	54 540	17 821	36 719
Total	106 777	67 636	39 141

AUTRES DETTES

L'ensemble des autres dettes est à moins d'un an.

ETAT DES PROVISIONS

	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin exercice
Indemnité fin de carrière	59 752	16 242	-	75 995
Total risques et charges	**59 752**	**16 242**		**75 995**
Clients	3 333	-	3 333	0
Clubs	9 801	-	686	9 115
Total dépréciation	**13 134**		**4 019 (1)**	**9 115**
Total Général	**72 886**	**16 242**	**4 019**	**85 110**

(1) dont reprise sans utilisation : 0

ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Garanties données :

Prêt immobilier Société Générale 700 000 €.

Encours au 30 juin 2020 : 45 296 €
Garantie donnée : Hypothèque sur locaux rue Omer Talon

Prêt immobilier Société Générale : 60 000 €

Encours au 30 juin 2020 : 6 941 €
Garantie donnée : Garantie de parts d'OPCVM.

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE AU 30 JUIN 2020

Catégorie	
Cadres	15
Techniciens	8
Total	**23**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La LIFR s'appuie pour mener ses actions sur des bénévoles élus ou non. Ces bénévoles interviennent dans des secteurs très divers (administration sportive, arbitrage, officiels de matchs, ...). Ces contributions volontaires à titre gratuit n'ayant pas été valorisées à l'exception des indemnités kilométriques ci-après, elles n'ont pas fait l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe, compte tenu de la difficulté de rassembler des informations quantitatives précises sur ces actions.

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Les bénévoles transmettent un détail des kilomètres parcourus avec leur véhicule personnel.

Ces frais qu'ils ont engagé en vue de la stricte réalisation de l'objet social de la LIFR et pour lesquels, ils ont expressément renoncés à leur remboursement, ont été évalués globalement à 30 326,93 € qui ont donné lieu à délivrance d'un reçu fiscal à chaque bénévole concerné attestant de ce don.

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9, rue Omer Talon 75011 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

2, RUE DE PHALSBOURG - 75017 PARIS - TÉL. 01 47 66 58 20 - FAX 01 47 66 56 93 - e-mail : ufp@ufp.fr
CAPITAL 76 000 € - RCS PARIS B 612 000 836 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 03 612 000 836

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY
9, rue Omer Talon
75011 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2020

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY (ci-après LIFR), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2, RUE DE PHALSBOURG - 75017 PARIS - TÉL. 01 47 66 58 20 - FAX 01 47 66 56 93 - e-mail : ufp@ufp.fr
CAPITAL 76 000 € - RCS PARIS B 612 000 836 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 03 612 000 836

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY A LA LIFR

Dirigeants communs :

- Monsieur Florian GRILL : Président de la LIFR est membre du Comité Directeur de la Fédération Française de Rugby,

- Monsieur Jean-Pierre GUINOISEAU : Membre du Comité Directeur de la LIFR est membre du Comité Directeur de la Fédération Française de Rugby.

La FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY a accordé à la LIFR un montant global de subventions en ce compris les indemnités kilométriques et les services civiques de 986 590 €.

Ce montant a été réparti ainsi qu'il suit à ses bénéficiaires, conformément à la demande de la FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY à savoir :

- Ligue Régionale Ile de France de Rugby :	948 964 €
- Comités départementaux :	1 995 €
- Clubs :	5 406 €
- Divers organismes (Pole espoir Lakanal, UNSS...) :	30 225 €

Fait à Paris,
Le 9 Octobre 2020

Le Commissaire aux comptes
UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Pierre ANCELY